



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 mars 2026

N° 1 Installation des Conseillers Municipaux

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 5.2
Membres présents	49	Numéro : 094-219400686-20260320-20260301-DE
Membre excusé et représenté	0	Date réception : 24/03/2026
Membre absent non représenté	0	
Pour	49	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 20 mars 2026 à 15h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 49, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 16 mars 2026.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Vincent MARTINS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Carole DRAI, M. Sylvain BERRIOS, Mme Yasmine CAMARA M. Germain ROESCH, Mme Hélène LERAITRE, M. Julien KOCHER, Mme Agnès CARPENTIER, M. Cédric LAUNAY, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Camille RENARD, M. Gilles CHERIER, Mme Anne VOISIN, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Bruno BISMUTH, Mme Peggy D'HAHIER, M. Jean-Marc BRETON, Mme Achraf ATALLAH, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Jacqueline LAVAL, M. Frank PATTI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Marc COHEN, Mme Fabienne HAUSTANT, M. Loïc KERMAGORET, Mme Dominique SOULIS, M. Baptiste VEDRINES, Mme Agnès AZOULAY, M. Vincent MARTINS, Mme Laurianne SUANT, M. Thibaut DENTIN, Mme Johanna SPORTES, M. Hugo KHEYAR, Mme Anne ROMAIN, M. Antonin LENOEL, Mme Céline VERCELLONI, M. Fabrice CAPRANI, Mme Sophie MORDELET, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Emma BERNARD, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Martine CLERC, M. Jérôme BERTRAND, Mme Laurence MORIN, M. Mehdi KOUKI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

N° 1

OBJET : Installation des Conseillers Municipaux

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Notamment son article L.2122-8,

CONSIDERANT QUE

Aux termes du premier alinéa de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales :

« La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

La séance étant ouverte sous la Présidence du doyen d'âge, il est communiqué le résultat de l'élection des 49 Conseillers municipaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, à l'issue du scrutin du 15 mars 2026 :

Nombre d'électeurs inscrits : 53 176

Nombre d'électeurs votants : 29 533

Bulletins blancs : 249

Bulletins nuls : 209

Nombre de suffrages exprimés : 29 075

Ont obtenu :

Liste « Saint-Maur ! Au cœur de nos choix »	55,18 % suffrages	39 sièges
Liste « Unis pour Saint-Maur »	18,68 % suffrages	5 sièges
Liste « Vivons Saint-Maur »	9,99 % suffrages	2 sièges
Liste « Un nouvel essor pour Saint-Maur »	8,97 % suffrages	2 sièges
Liste « Imagine Saint-Maur »	7,18 % suffrages	1 siège

Le Président,

Déclare, en conséquence de ces résultats, les membres du conseil municipal désignés ci-après, installés dans leurs fonctions :

LISTE : SAINT-MAUR ! AU CŒUR DE NOS CHOIX

Monsieur	Pierre-Michel	DELECROIX
Madame	Carole	DRAI
Monsieur	Sylvain	BERRIOS
Madame	Yasmine	CAMARA
Monsieur	Germain	ROESCH
Madame	Hélène	LERAITRE
Monsieur	Julien	KOCHER
Madame	Agnès	CARPENTIER
Monsieur	Cédric	LAUNAY
Madame	Marie-Thérèse	DEPICKERE
Monsieur	Philippe	CIPRIANO
Madame	Camille	RENARD
Monsieur	Gilles	CHERIER
Madame	Anne	VOISIN
Monsieur	Adrien	CAILLEREZ
Madame	Anne-France	LAVIROTTE
Monsieur	Bruno	BISMUTH
Madame	Peggy	D'HAHIER
Monsieur	Jean-Marc	BRETON
Madame	Achraf	ATALLAH
Monsieur	Pierre	GUILLARD
Madame	Nadia	LÉCUYER
Monsieur	Aurélien	PRÉVOT
Madame	Jacqueline	LAVAL
Monsieur	Frank	PATTI
Madame	Dominique	BLÉHAUT
Monsieur	Marc	COHEN
Madame	Fabienne	HAUSTANT
Monsieur	Loïc	KERMAGORET
Madame	Dominique	SOULIS
Monsieur	Baptiste	VEDRINES
Madame	Agnès	AZOULAY
Monsieur	Vincent	MARTINS
Madame	Laurianne	SUANT
Monsieur	Thibaut	DENTIN
Madame	Johanna	SPORTES

N° 1

OBJET : Installation des Conseillers Municipaux

Monsieur	Hugo	KHEYAR
Madame	Anne	ROMAIN
Monsieur	Antonin	LENOËL

LISTE : UNIS POUR SAINT-MAUR

Madame	Céline	VERCELLONI
Monsieur	Fabrice	CAPRANI
Madame	Sophie	MORDELET
Monsieur	Jean-Louis	BARTHELEMY
Madame	Emma	BERNARD

LISTE : VIVONS SAINT-MAUR

Monsieur	Matthieu	FERNANDEZ
Madame	Martine	CLERC

LISTE : UN NOUVEL ESSOR POUR SAINT-MAUR

Monsieur	Jérôme	BERTRAND
Madame	Laurence	MORIN

LISTE : IMAGINE SAINT-MAUR

Monsieur	Mehdi	KOUKI
-----------------	--------------	--------------

Après examen et délibéré :

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 1

OBJET : Installation des Conseillers Municipaux

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le **24 MARS 2026**
et de la publication électronique le
24 MARS 2026
Le Maire

Le secrétaire de séance



Vincent MARTINS

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.